

## Budget Primitif 2021 Note de présentation brève et synthétique

### I Le cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet du syndicat.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires et est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget 2021 a été voté le 4 février 2021 par le comité syndical.

### II Priorités du Budget

En 2021, l'activité du syndicat va s'orienter vers des missions très opérationnelles, centrées sur la mise en œuvre du contrat de nappe 2020-2022, en cohérence avec les objectifs du SAGE et du PGRE qui fixe le retour à l'équilibre de la ressource en eau en fin d'année.

### III Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution

#### I – la section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité de disposer des moyens suffisants pour remplir ses missions mais aussi de développer les connaissances sur la ressource en eau et les moyens de la préserver.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges du personnel du syndicat, les dépenses liées au bon fonctionnement de la structure ainsi que les études et recherches engagées par le syndicat.

Les recettes de fonctionnement sont constituées d'aides financières de l'Agence de l'Eau et de la Région Occitanie pour les postes occupés par les agents techniques. Les études sont, quant à elles, subventionnées par l'Agence de l'eau, la Région Occitanie et le Conseil Départemental de l'Hérault.

Années 2020 / 2021	BP 2020	BP 2021	Variations
<b>Dépenses et Recettes de fonctionnement</b>	<b>454 511.15 €</b>	<b>477 009.52 €</b>	<b>+ 22 498.37 €</b>

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021 sont un peu plus élevées que celles de 2020 en raison de la programmation des nouvelles études.

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'exercice 2021 représentent 477 009.52 €.

#### I – la section d'investissement :

La section d'investissement est liée aux opérations d'équipement du syndicat. Elle concerne des dépenses ou recettes, à caractère ponctuel.

Le budget d'investissement du syndicat regroupe :

- en dépenses : l'acquisition de matériel informatique mais aussi d'équipement de mesure destinés à être installés sur le terrain dans le cadre du suivi de la ressource en eau ou du développement des connaissances (qualitomètres, compteurs communicants...), l'amortissement des subventions d'équipements perçues dans les années antérieures
- en recettes : les amortissements et les subventions allouées aux opérations d'investissement.

Années 2020 / 2021	BP 2020	BP 2021	Variations
<b>Dépenses et Recettes d'investissement</b>	<b>90 746.15 €</b>	<b>109 799.32 €</b>	<b>+ 19 053.17 €</b>

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 sont un peu plus élevées que celles de 2020, en lien avec la réalisation de nouveaux piézomètres.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'exercice 2021 représentent 109 799.32 €.

### III Effectif du syndicat et charges de personnel

En 2021, l'effectif du syndicat est de 4 agents, soit un effectif stable par rapport à 2020 et se décompose de la façon suivante :

Cadre d'emploi / poste	Grade	Temps de travail
<b>Filière Technique</b>		
Ingénieur en chef / Direction	A	Temps complet
Ingénieur principal / Chargé de missions	A	Temps complet
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe / Technicien de nappe	B	Temps complet
<b>Filière administrative</b>		
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe / Gestionnaire comptable et administratif	B	Temps non complet 28h/sem

Les salaires et charges du personnel représentent 50 % des dépenses budgétisées de fonctionnement du syndicat.

Fait à BEZIERS, le 4 février 2021

Le Président